

LEADER 2023-2027 - GAL PAYS DU LUNEVILLOIS_ GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Modalités d'appréciation				Coefficient/ note
		0	1	2	3	
1. Ancrage local	1.2 : Rayonnement du projet (dimension communale, intercommunale, échelle du GAL, ...)	Le projet présente uniquement une dimension communale	Le projet contribue à une structuration à l'échelle de plusieurs communes	Le projet contribue à une structuration à l'échelle intercommunale	Le projet contribue à une structuration à l'échelle du GAL ou rayonne au-delà du GAL	
	1.3 : Degré de contribution à la stratégie LEADER	Le projet ne répond pas à un des objectifs de la fiche action	Le projet répond à 1 des objectifs de la fiche action	Le projet répond à 2 objectifs de la fiche-action	Le projet répond à plusieurs objectifs de la fiche action, contribue fortement aux effets attendus	
2. Dimension collective	2.2 : Démarche partenariale et mise en réseau des acteurs du territoire	Le projet n'a pas vocation à fédérer autour de lui	1 partenaire a participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet	2 partenaires ont participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet	Plus de 2 partenaires ont participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet	Coeff x2
3. Innovation	3.5 : Innovation se définissant à travers les 4 critères suivants : -Participation du projet à l'émergence de nouveaux produits, activités ou services - Projet innovant dans sa méthode permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène. - Mise en œuvre du projet grâce à une collaboration entre différents secteurs de l'économie traditionnelle et/ou du domaine public - Projet présentant une forme originale d'organisation, de communication ou d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet.	Le projet ne se traduit par aucun des 4 critères mentionnés	Le projet se traduit par 1 des 4 critères mentionnés	Le projet se traduit par 2 des 4 critères mentionnés	Le projet se traduit par au moins 3 des 4 critères mentionnés	
4. Dimension économique du projet	4.2 : Création ou maintien prévisionnel d'un ou plusieurs emplois	Le projet ne prévoit pas de maintien ni de création d'emploi	Le projet permet le maintien d'emploi	Le projet prévoit la création d'emploi après les 3 années qui suivent la date de validation de la demande d'aide.	Le projet prévoit la création d'emploi dans les 3 années qui suivent la date de validation de la demande d'aide.	
	4.3 : Viabilité économique du projet se définissant à travers les critères suivants : -secteur porteur(le marché existe et la demande est réelle), -solidité du modèle économique (les recettes amortissent les charges) sur présentation du compte de résultats prévisionnel, - formation qualifiante et disponibilité du personnel, - situation et infrastructure adaptées, - pérennité du projet et absence de menace sur le marché.	Le projet ne répond à aucun critère	Le projet répond à un critère seulement	Le projet répond à 2 critères	Le projet répond à plus de 2 critères	
	4.4 : Valorisation des ressources du Pays du Lunévillois (plusieurs catégories de ressources : ses productions, ses ressources naturelles, son patrimoine, ses savoir-faire, ses entreprises...)	Aucune valorisation des ressources locales	Valorise au moins une catégorie de ressources	Valorise au moins deux catégories de ressources	Valorise plus de deux catégories de ressources	
5. Dimension sociale	5.1 : Facilitation du lien social, lien intergénérationnel, mixité sociale, renforcement de la cohésion sociale	Le projet a un impact neutre sur le lien social ou sur le lien intergénérationnel ou la mixité sociale	Le projet propose dans l'année un évènement occasionnel qui facilite des rencontres et contribue à la cohésion sociale	le projet propose un lieu ou des évènements récurrents qui facilitent le lien social	Le projet a pour objectif principal de mettre en relation différents publics et de renforcer la cohésion sociale	
	5.2 : Prise en compte notamment de l'accessibilité des personnes en situation de fragilité : précarité, handicap, personnes en perte d'autonomie, isolement géographique, jeune public.	Le projet ne prend pas en compte spécifiquement l'accessibilité des personnes en situation de fragilité	Le projet est accessible à au moins deux publics en situation de fragilité	Le projet est accessible à plus de deux publics en situation de fragilité	Le projet contribue à titre principal à l'accessibilité des personnes en situation de fragilité (=tous les publics)	
6. Dimension environnementale du projet	6.1: Intégration d'une démarche environnementale se définissant à travers un des aspects suivants : - sobriété foncière, - efficacité énergétique, - mobilité - économie circulaire, - empreinte carbone, - énergies renouvelables, , - patrimoine naturel - préservation des ressources naturelles (sol, eau , biodiversité), - sensibilisation à l'environnement	Le projet n'intègre pas de démarche environnementale	Le projet prend en compte au moins 1 aspect environnemental	Le projet prend en compte au moins deux aspects environnementaux	Le projet porte à titre principal sur des questions environnementales	Coeff x2
					TOTAL /36	
Aucun critère ne peut être neutralisé.					TOTAL /20	

Seuils de notation :

Note entre 20 et 15 : 100% de la subvention maximale règlementaire

Note inférieure à 15 et supérieure ou égale à 12 : 80% de la subvention maximale règlementaire

Note inférieure à 12 et supérieure ou égale à 10 : 50% de la subvention maximum règlementaire

Note inférieure à 10 : Le projet n'est pas sélectionné